



Commune de HENNEBONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
et à l'ELABORATION D'UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE et la création de PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE
MONUMENTS HISTORIQUES

du lundi 23 septembre 2019 09h00 au vendredi 25 octobre 2019 17h00

Enquête publique ordonnée par arrêté municipal n°2019\08.166 en date du 26 août 2019

Objets de l'enquête :

Projet de révision générale du **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** arrêté le 28 février 2019

Projet d'**AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)** arrêté le 28 février 2019

Projets de **PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) de Monuments Historiques**, faisant l'objet d'un avis favorable du Conseil municipal en date du 27 juin 2019.

Commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif : Monsieur André QUINTRIC

Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 septembre 2019 09h00 au vendredi 25 octobre 2019 17h00,

soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à la Mairie de Hennebont, 13 place Maréchal Foch, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Le commissaire-enquêteur recevra le public pendant 7 demi-journées, en mairie de Hennebont :

- lundi 23 septembre 2019 de 9h à 12h
- mardi 1^{er} octobre 2019 de 14h à 17h
- jeudi 10 octobre 2019 de 9h à 12h

- samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h
- mercredi 16 octobre 2019 de 14h à 17h
- lundi 21 octobre 2019 de 9h à 12h

- vendredi 25 octobre 2019 de 14h à 17h.

Chacun pourra consulter les dossiers d'enquête publique, prendre connaissance des éventuelles observations formulées aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués, pendant toute la durée des enquêtes du 23 septembre au 25 octobre 2019 inclus ; les dossiers et l'ensemble des observations reçues seront également consultables sur le site internet de la commune : www.hennebont.bzh

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête papier qui convient, registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ou par correspondance à Monsieur QUINTRIC, commissaire-enquêteur, Mairie de Hennebont, 13 place Maréchal Foch, CS 80130 - 56704 HENNEBONT, ou enfin par mail à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@mairie-hennebont.fr

Existence d'une évaluation environnementale :

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale qui est aussi intégrée au projet d'AVAP. L'avis de l'Autorité environnementale est joint aux dossiers d'enquête publique relatifs au PLU et à l'AVAP.

Identité de la personne responsable des projets : Monsieur André HARTEREAU, Maire de Hennebont.

Rapports et conclusions du commissaire-enquêteur :

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à l'issue du dernier jour d'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune d'Hennebont les rapports d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de PLU arrêté d'une part, le projet d'AVAP arrêté d'autre part, et concernant enfin les projets de PDA.

Ces documents seront ensuite tenus à la disposition du public la Mairie, 13 place Maréchal Foch, CS 80130 - 56704 HENNEBONT, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune, pendant une durée d'un an.

Décisions au terme de l'enquête :

Après avis des Personnes Publiques Associées, enquête publique et avis du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme et l'AVAP de la commune d'Hennebont ; de même, le Conseil municipal se prononcera sur les projets de PDA.

Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers soumis à enquête publique et/ou des rapports et des conclusions du commissaire-enquêteur, auprès de la Mairie de Hennebont, 13 place Maréchal Foch, CS 80130 - 56704 HENNEBONT.